DÉCISIONS

DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES

du 6 mars 2013

portant nomination de juges au Tribunal

(2013/119/UE)

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 19,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 254 et 255,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) Les mandats de treize juges au Tribunal viennent à expiration le 31 août 2013. Il convient de procéder à de nouvelles nominations pour la période du 1er septembre 2013 au 31 août 2019.

(2) Mesdames Mariyana KANCHEVA et Ingrīda LABUCKA ainsi que Messieurs Alfred DITTRICH et Nicholas James FORWOOD ont été proposés en vue du renouvellement de leur mandat.

(3) Le comité institué à l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne a donné son avis sur l'adéquation de Mesdames Mariyana KANCHEVA et Ingrīda LABUCKA ainsi que de Messieurs Alfred DITTRICH et Nicholas James FORWOOD à l'exercice des fonctions de juges au Tribunal,

ONT ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés juges au Tribunal pour la période du 1er septembre 2013 au 31 août 2019:

— M. Alfred DITTRICH,

— M. Nicholas James FORWOOD,

— Mme Mariyana KANCHEVA,

— Mme Ingrīda LABUCKA.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 6 mars 2013.

Le président

R. MONTGOMERY